

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Universités & Écoles

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 Université Paris 2 Panthéon-Assas
 Université Sorbonne Nouvelle (ex-Paris 3)
 Sorbonne Université : Faculté des Lettres
 (ex-Paris Sorbonne - Paris 4)

Université de Paris

(ex-Paris Descartes - Paris 5 et ex-Paris Diderot - Paris 7)
 Sorbonne Université :
 Faculté de médecine - Faculté de sciences et ingénierie
 (ex-Pierre et Marie Curie - UPMC - Paris 6)
 Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis
 Université Paris Dauphine-PSL
 Université Paris Nanterre
 (ex-Nanterre - Paris 10)
 Université Paris-Saclay
 (ex-Paris-Sud - Paris 11)
 UPEC Université Paris-Est Créteil
 (ex-Paris-Est Créteil Val-de-Marne - Paris 12)
 Université Sorbonne Paris Nord - Paris 13
 Université Gustave Eiffel
 (ex-Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM - Paris 14)
 UVSQ - Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
 Université d'Évry - UEVE
 (ex-Évry Val-d'Essonne - UEVE)
 CY Cergy Paris Université
 (ex-Cergy-Pontoise)
 Conservatoire national des arts et métiers - CNAM
 École des hautes études en sciences sociales - EHESS
 École nationale des chartes
 École normale supérieure Paris-Saclay - ENS Paris-Saclay
 (ex-ENS Cachan)
 INALCO - Institut national des langues et civilisations
 orientales

Université de Paris

Page

1	Vos interlocuteurs	2
	Structure	2
	Chargé-e d'accueil	2
	Permanences	2
	Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	2
2	Accompagnement pédagogique	3
	Aides humaines	3
	Aides techniques	3
	Organisation au sein de chaque UFR	3
	Modalités d'aménagement des examens	3
	Bibliothèques	3
3	Médecine préventive	4
4	Orientation et insertion professionnelle	4
5	Vie pratique	5
	Accessibilité du cadre bâti et circulation	5
	Transports	5
	Hébergement	7
	Restauration	9
	Accompagnement	9
	Aides financières	9
6	Vie étudiante	10
	Activités associatives et culturelles	10
	Activités physiques et sportives	10
7	Solidarité et sensibilisation	11
8	Politique handicap	11
	Infos plus ...	11



Université de Paris

www.u-paris.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ Nom et localisation de la structure

Pôles Handicap étudiant :

- Relais Grands-Moulins : 10, rue Françoise Dolto 75013 Paris
- Relais Odéon : 12, rue de l'École-de-Médecine 75006 Paris

✓ Présentation de la structure

<https://u-paris.fr/etudes-et-handicap>

✓ Nom de la chargée d'accueil

- Relais Grands-Moulins : relais-grandsmoulins@u-paris.fr
Tél. : 01 57 27 65 20
- Relais Odéon : relais-odeon@u-paris.fr
Tél. : 01 76 53 17 64

✓ Permanences

- Relais Grands-Moulins :
lundi-mardi-mercredi : 9h30 à 17h00 ; jeudi : 13h00 à 17h00 ; vendredi : 9h30 à 13h00.
- Relais Odéon :
sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 9h00 à 12h30.

✓ Modalités d'une première prise de contact

Dès l'inscription à l'université, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec l'un des chargés d'accueil et d'accompagnement du relais le plus proche du lieu d'études (Odéon ou Grands Moulins).



Université de Paris

www.u-paris.fr

2 **Accompagnement pédagogique**

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un Plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

✓ **Aides humaines**

En fonction de votre situation, vous pouvez bénéficier de :

- prise de notes en cours,
- cours de soutien,
- mise en place d'un lecteur,
- accompagnement en bibliothèque,
- interprètes LSF, codeurs LPC,
- ...

✓ **Aides techniques**

En fonction de votre situation, vous pouvez bénéficier de :

- adaptation des documents,
- prêt de matériel,
- mise à disposition d'outils pour les examens,
- ...

✓ **Organisation au sein de chaque UFR**

Les relais Handicap travaillent en étroite collaboration tout au long de l'année avec les scolarités et les équipes pédagogiques de chaque UFR pour la mise en œuvre des aménagements nécessaires au bon déroulement du cursus de l'étudiant.

✓ **Modalités d'aménagement des examens**

Les relais Handicap en collaboration avec les UFR s'occupent de la mise en place des aménagements pour les examens.

Les examens, ainsi aménagés, ont lieu le même jour que les autres.

✓ **Les bibliothèques**

Du matériel spécifique est mis en place dans les différentes bibliothèques.

<https://u-paris.fr/les-bibliotheques/>



Université de Paris

www.u-paris.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé. Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

- SIUMPPS Grands-Moulins

8 place Aurélie Nemours 75013 Paris

Tél. : 01 57 27 94 60

- SIUMPPS Odéon

45 rue des Saints-Pères 75006 Paris

Tél. : 01 42 86 40 54

accueil@siumpps.parisdescartes.fr

La structure Handicap travaille en collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Service d'Aide à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle (SAOIP)

Bâtiment « Grands Moulins » - 10 Esplanade Pierre Vidal-Naquet - 75013 Paris

Accès C - RDC (à proximité de la fontaine jaune)

Le Relais handicap accompagne par ailleurs les étudiants dans leur recherche de stage, d'emploi ainsi que dans la constitution des dossiers de demande de Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé auprès de la MDPH. Il développe des partenariats avec les entreprises.

4 Orientation et insertion professionnelle

La structure Handicap travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Pôle de l'orientation et de la professionnalisation (POP)

Bâtiment des Grands-Moulins, aile C, RDC

10 espace Pierre Vidal-Naquet 75013 Paris

<https://u-paris.fr/orientation-et-insertion/>

Tél. : 01 57 27 71 31

oreo@u-paris.fr



Université de Paris

www.u-paris.fr

5 Vie pratique

✓ Accessibilité du cadre bâti et circulation

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

L'étudiant doit prendre contact avec l'UFR.

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ Transports

■ S'orienter en transports en commun

- Vers le relais Grands-Moulins : métro ligne 14, station Bibliothèque François Mitterrand ; RER C, station Bibliothèque François Mitterrand ; tram ligne 3a, arrêt Avenue de France ; bus 62, 64, 89 et 325.

- Vers le relais Odéon : métro lignes 4 et 10, station Odéon ; RER lignes B et C, station Cluny ; bus 63, 86 et 87, arrêt Saint Germain-Odéon.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Ile-de-France Mobilités (anciennement « STIF ») a mis en place un service spécifique de transport de porte-à-porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/

■ Étudiants résidant en Seine-et-Marne (77) :

C'est le conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. Pour connaître les modalités de prise en charge :

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université de Paris

www.u-paris.fr

5 Vie pratique

Info +

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé, entre autres, aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Ile-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Ile-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du département ou du CCAS de la commune de résidence.

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé « Navigo Émeraude Améthyste », est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Ile-de-France, quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Info +

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Ile-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

www.vianavigo.com/accueil



Université de Paris

www.u-paris.fr

5 Vie pratique

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 15 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective), ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS, voir aides financières) ;
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL, voir aides financières).

Via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr, les étudiants peuvent faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Paris - www.crous-paris.fr (service aux étudiants - mission CROUS handicap)

Le CROUS de Paris a une mission handicap dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Une commission handicap se réunit début juin pour examiner les demandes de logement.

www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tél. : 01 40 51 35 57 (mardi, mercredi et vendredi)

Accueil uniquement sur rendez-vous.

Pour un premier contact, envoyer un courriel en indiquant votre projet de formation et l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier.

Des demandes de logements adaptés ou domotisés peuvent également être faites auprès des CROUS de Versailles et de Créteil.

■ Fondation santé des étudiants de France (FSEF)

La Fondation propose des résidences étudiantes avec logements domotisés et services intégrés d'aide humaine.

www.residencesetudiantesadaptees.fr

www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiantshandicapes

› 1 Résidence FSEF à Paris

REA Centre Colliard, 4 rue Quatrefages - 75005 Paris

- Hébergement : 16 logements conventionnés pour étudiants en situation de handicap et un service d'aide humaine et d'accompagnement présent 24h/24, 7j/7.

Contact : Corinne Stephan - Tél. : 06 34 29 34 19 - rea.colliard@fsef.net

- Santé : le centre Colliard dispose d'un centre de santé (consultations médecine générale et spécialités tiers payant), d'un centre de planification et d'éducation familiale, d'un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU Pascal) et d'un relais étudiants lycéens.

www.fsef.net/index.php/etablissements/centre-colliard/residence-adaptee-centre-colliard

› 2 Résidence FSEF à Nanterre

Contact : Sylvie Daigle - Tél. : 01 41 20 94 20 - rua.nanterre@fsef.net



Université de Paris

www.u-paris.fr

5 Vie pratique

■ Associations de logement étudiant à but non lucratif

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés, mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCAPASS (voir chapitre Aides financières, p. 9). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS, (voir chapitre Aides financières, p. 9).

➤ 1 Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

www.aljt.com

➤ 2 Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2 000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine). Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

www.arfj.asso.fr

➤ 3 Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe 27 structures en Ile-de-France. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

www.unhaj.org

➤ 4 Union nationale des maisons d'étudiants : UNME

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

www.unme-asso.com

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

➤ 1 Efidis www.studEFI.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-leBretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et la Seine-et-Marne (Noisiel).

Contact : Carole Coppolani - Tél. : 01 75 77 33 27 - ccoppolani@efidis.fr

➤ 2 Fac Habitat

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite, mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités exactes d'accueil.

www.fac-habitat.com



Université de Paris

www.u-paris.fr

5 Vie pratique

✓ **Restauration**

Se renseigner auprès de chaque UFR.

✓ **Accompagnement**

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles

✓ **Aides financières**

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› **Bourse sur critères sociaux, Aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 15 mai auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux, mais des années de droits à bourses supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment, celles liées à la situation de handicap.

› **Bourse GIVEKA**

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› **Aide à la mobilité internationale**

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Aides gérées par la MDPH**

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, Allocation aux adultes handicapés (AAH), Prestation de compensation du handicap (PCH), Autorisation de prise en charge de certains frais de transport domicile-lieu d'études, par IDF Mobilités ou le conseil départemental.

› **Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire**

Gérée par l'AGEFIPH.

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap



Université de Paris

www.u-paris.fr

5 Vie pratique

➤ Aides au logement

1/ Par la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Elle verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

- Aide personnalisée au logement (APL)

Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

- Allocation de logement à caractère social (ALS)

L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

2/ Par l'avance LOCA-PASS

C'est un prêt sans intérêts permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

6 Vie étudiante

✓ Activités associatives et culturelles

➤ Département Vie associative

Tél. : 01 57 27 55 37

vie.associative@u-paris.fr

<https://u-paris.fr/vie-associative/>

➤ Pôle culture

Tél. : 01 57 27 59 37

culture@u-paris.fr

<https://culture.u-paris.fr/>

✓ Activités physiques et sportives : services des sports

- Site Grands-Moulins

Tél. : 01 57 27 79 60

sports.grands-moulins@u-paris.fr

- Site Odéon

Tél. : 01 76 53 19 94

sports.odeon@u-paris.fr

<https://u-paris.fr/faire-du-sport/>



Université de Paris

www.u-paris.fr

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que : des conférences et tables rondes sur le handicap non visible, une pièce de théâtre en langue des signes, la découverte d'une œuvre dans le noir par le toucher et l'écoute, et un Open d'initiation au basket fauteuil. Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

8 Politique handicap

Le schéma directeur d'Université de Paris est en cours.

Infos plus...

Site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dédié aux étudiants handicapés :

À consulter :

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé
Mon parcours handicap

Ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Office national d'information sur les enseignements et les professions

Publication de l'Onisep Ile-de-France

Directeur de la publication :

Frédérique Alexandre-Bailly

Délégué régional : Laurent Hugot

Délégués régionaux adjoints :

Hélène Legault et Christophe Leverrier

Cheffes de projet : Nathalie Vallet-Vautrelle et Sophie Hachet

Conception éditoriale :

Catherine Vassilieff, Inspectrice de

l'éducation nationale chargée de

l'information et de l'orientation

Eika Parvanova, Responsable du service

Handicap - Université Paris 8

Marie Coutant, Chargée de mission handicap

- EHESS

Patrick Courilleau, Chargé de mission

handicap - Université de Cergy-Pontoise

Emilie Cohen, Responsable du relais

handicap - Université Paris Diderot

Ivan Botte, Chargé de mission handicap -

Université Paris 3

Dominique Archambault, Chargé de mission

handicap - Université Paris 8

Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap

- Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray

Avril 2015 - Mise à jour Juillet 2020

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

